

LEXIQUE

Définitions issues du site ega-pro.fr,
élaboré par les services de l'Etat, en
concertation avec les partenaires sociaux.

Mixité professionnelle :

C'est la présence de femmes et d'hommes dans un même emploi, une même catégorie professionnelle ou un métier, sans être forcément paritaire (Exemple : 30 % d'hommes et 70 % de femmes).

Parité :

C'est avoir le même nombre de femmes et d'hommes dans une entreprise ou une instance de consultation ou de décision. **La parité n'implique pas la mixité.** (Exemple : une entreprise avec le même nombre de femmes et d'hommes, mais avec 100 % des hommes cadres et 100 % des femmes assistantes est paritaire sur le plan numérique au niveau de l'entreprise, mais elle n'a pas une mixité des emplois).

Egalité professionnelle :

C'est l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la formation, la qualification, la mobilité, la promotion, l'articulation des temps de vie et la rémunération (égalité salariale).

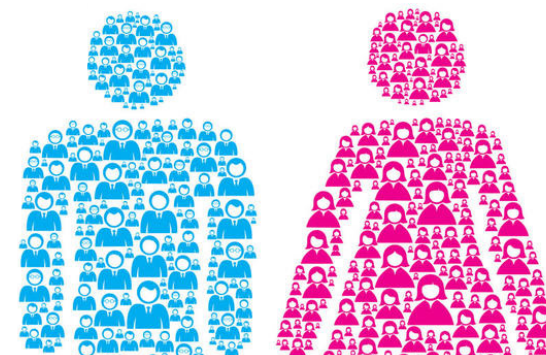
Egalité salariale :

C'est la traduction du principe «à travail de valeur égale, salaire égal».

Diversité :

C'est la présence et la valorisation de populations différentes par leur sexe, âge, handicap, origine, orientation sexuelle....

MIXITE et EGALITE PROFESSIONNELLES



La mixité pour traiter de l'organisation du travail et améliorer les conditions de travail pour tous et dans toutes les entreprises.

L'action « Mise en mouvement de la mixité et de l'égalité professionnelle pour les entreprises d'Aquitaine » est cofinancée par l'Union Européenne.

Conception - Réalisation : Aract Aquitaine - Octobre 2014

Pour en savoir plus :

<http://www.ega-pro.fr>

<http://www.aquitaine.aract.fr/>



POURQUOI AGIR ?

- Aborder l'égalité dans une approche globale des conditions de travail.
- Des perspectives nouvelles pour les améliorations techniques et organisationnelles.
- Un levier d'innovation et de développement pour les entreprises.
- Des éléments de compréhension de ce levier.

+ Intérêts

Faire des obligations légales un atout pour les entreprises.

PREVENIR

les risques professionnels.

RPS, TMS,
usure ...

AGIR

sur la pénibilité du travail.

Savoir se
situer,
se positionner.

EVOLUER

de l'accord au plan d'action.

Recrutement diversifié
F/H,
intégration, formation,
qualification préalable ...

« Il y a plus
important »

- Freins

Sujet non prioritaire.

« Pourquoi faire ?
Pourquoi changer ? »

Stéréotypes, mentalités.

« Trop compliqué
à mettre en place »

Difficulté de passer de la mise
en confirmité, à l'analyse des
problématiques, puis à l'action.

LEVIERS : Une approche par le Travail

La mixité professionnelle, au regard de l'activité de travail, permet d'aborder les questions liées au fonctionnement de l'entreprise :

- Santé au travail (TMS, RPS, usure ...).
- Organisation et répartition du travail (métier, qualification, formation ...).
- Gestion des populations au travail (maintien dans l'emploi, compétences, parcours professionnels ...).
- Utilisation des dispositifs réglementaires (contrat de génération, contrat de mixité ...).

COMMENT AGIR ?

A partir d'un état des lieux de la mixité, l'accompagnement consiste à faire progresser les différents acteurs sur les actions pour l'amélioration des conditions de travail.

- Réaliser un diagnostic sexué.
- Croiser la répartition entre métier et travail.
- Analyser les données RH, santé au travail.
- Analyser les situations de travail.
- Traiter l'exposition aux risques professionnels (TMS, RPS ...).
- Partager avec différents acteurs : direction, DRH, IRP (CHSCT, DP ...), médecin du travail ...